

## Propositions du SÉSUM

1. Que le RSÉ revendique auprès du gouvernement l'application des mesures fiscales suivantes :

- L'augmentation du nombre de paliers d'impositions à 11.
- L'augmentation du taux d'imposition des entreprises de 11,5% à 15%, excluant les PME.
- L'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital. - La réinstauration d'une taxe sur le capital à un taux de 0,5% pour les grandes entreprises et 1% pour les institutions financières.
- La lutte à l'évasion fiscale. Que le RSÉ revendique que les revenus engendrés par ces mesures soient réinvestis dans les services publics, notamment dans le système d'éducation et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public afin de garantir un accès universel à la population à des programmes sociaux gratuits et de qualité.

Considérant que, dans l'histoire récente du Québec, des décrets ou des lois spéciales ont rompu la solidarité entre les acteurs et actrices sociales et cassé des mouvements sociaux pourtant démocratiques ;

Considérant qu'il est nécessaire de rester uni-e-s dans l'adversité pour défendre efficacement nos acquis sociaux, nos conditions de travail et la qualité de nos institutions ;

2. Que les associations et sections locales présentes au RSÉ s'engagent, si elles sont en débrayage, à retourner en assemblée générale à la suite de tout décret ou de toute loi spéciale en considérant la grève comme un moyen encore envisageable.

3. Que le RSÉ prenne part à une journée de grève commune à l'automne dans le but de se solidariser contre les mesures d'austérité et de revendiquer un réinvestissement dans les services publics. Que lors de cette journée se tienne une manifestation unitaire dans le milieu de l'éducation. Que cette journée se tienne durant la première semaine de novembre. Que soit créé un comité ou que l'on s'organise pour qu'il y ait un suivi avec les associations participantes au RSÉ afin de coordonner cette journée.